



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mars 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 12 mars 2024 à 19 h, sous la présidence du maire Antonin Valiquette, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Antonin Valiquette, maire et président de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima

M. Hugues Lafrance, conseiller du village de L'Étang-du-Nord

M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée

M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Mme Linda Lebel, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présentes :

Mme Sharon Clavet, directrice générale

Mme Alexandra Vigneau, greffière

7 autres personnes assistent également à la séance.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Antonin Valiquette, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 2.

**CM2403-0908**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Hugues Lafrance, appuyée par Linda Lebel, il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 février 2024
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux



## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mars 2024

No. de résolution  
ou annotation

- 7.1 Administration
- 7.2 Services administratifs et trésorerie
  - 7.2.1 Autorisation de signature – Convention d'aide financière –  
Ministre des Transports et de la Mobilité durable –  
Financement du transport collectif
  - 7.2.2 Octroi d'un contrat – Plymouth Chrysler des Îles –  
Acquisition d'un véhicule de service
  - 7.2.3 Octroi d'un contrat – Lédé Sports inc. – Acquisition d'un  
véhicule de service
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Travaux publics
- 7.5 Sécurité publique
- 7.6 Service du développement du milieu, de l'aménagement du  
territoire et de l'urbanisme
  - 7.6.1 Demandes d'aide financière – Fonds régions et ruralité  
(volet 2) – Politique de soutien aux projets structurants
  - 7.6.2 Adoption des priorités régionales en occupation et  
vitalisation des territoires 2025-2029
- 7.7 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.8 Infrastructures et bureau de projets
  - 7.8.1 Adoption des rapports d'activités annuels 2022-2023 et 2023-  
2024 – Projet « Signature innovation » – Fonds régions et  
ruralité (volet 3)
  - 7.8.2 Octroi d'un contrat – L'entreprise Cisolift – Acquisition  
d'une nacelle remorquable
  - 7.8.3 Octroi d'un contrat de service – Les Productions Parages inc.  
– Mandat de production audiovisuelle de sensibilisation aux  
changements climatiques
  - 7.8.4 Retrait de la participation de fonctionnaires municipaux à des  
conseils d'administration de certains organismes
  - 7.8.5 Octroi de contrat de gré à gré – Centre de recherche sur les  
milieux insulaires et maritimes (CERMIM) – Mise à jour de  
l'inventaire des GES et du bilan énergétique des Îles
- 7.9 Réglementation municipale
  - 7.9.1 Adoption du Règlement n° CM-2024-03 relatif aux modalités  
de paiement des taxes foncières municipales, des  
compensations pour les services municipaux et des  
factures diverses



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mars 2024

- 7.9.2 Adoption du Règlement d'emprunt n° CM-2024-04 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à l'acquisition de véhicules, machineries et équipements municipaux et un emprunt de 1 425 000 \$ remboursable en 12 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**CM2403-0909**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 février 2024**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 février 2024.

Sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

**CM2403-0910**

#### **APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 27 janvier au 20 février 2024 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 2 070 532,69 \$.

### **CORRESPONDANCE**

Le président passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mars 2024

### SERVICES MUNICIPAUX

### SERVICES ADMINISTRATIFS ET TRÉSORERIE

CM2403-0911

#### Autorisation de signature – Convention d'aide financière – Ministre des Transports et de la Mobilité durable – Financement du transport collectif

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec a confirmé le 5 février dernier, l'octroi d'une aide financière maximale de 68 268 \$ pour soutenir la relance des services de transport adapté et assurer leur continuité;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de conclure une entente pour déterminer les modalités et obligations des parties impliquées et d'y désigner deux signataires;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

d'autoriser le maire et président de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine ainsi que la directrice des services administratifs et de la trésorerie à signer la convention d'aide financière à intervenir avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable relativement au transport collectif.

CM2403-0912

#### Octroi d'un contrat – Plymouth Chrysler des Îles – Acquisition d'un véhicule de service

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est dotée d'un plan de gestion des actifs immobiliers;

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien les activités prévues à ce plan de gestion, il est essentiel de doter les employés de l'équipe des infrastructures et du bureau de projets d'un véhicule leur permettant de se déplacer en fonction des besoins de l'organisation dans le cadre de leur travail;

CONSIDÉRANT QUE des fournisseurs locaux ont été contactés pour soumettre un prix à l'égard d'un type de véhicule recherché, disponible sur le territoire des Îles, en vue d'une éventuelle acquisition;

CONSIDÉRANT QUE parmi les trois offres reçues, c'est celle soumise par Plymouth Chrysler des Îles qui s'avère la plus avantageuse pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Linda Lebel,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mars 2024

d'octroyer un contrat d'achat à Plymouth Chrysler des Îles pour un véhicule de service Dodge Ram 1500 neuf de l'année 2023, tel que décrit dans la proposition du 1<sup>er</sup> mars 2024, au prix de 46 845,99 \$ plus les taxes applicables.

de mandater la directrice des services administratifs et de la trésorerie à signer tout document relatif à cet achat et en assurer la gestion.

Cette dépense sera financée à même le budget de fonctionnement 2024.

**CM2403-0913**

### **Octroi d'un contrat – Lédé Sports inc. – Acquisition d'un véhicule de service**

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'acquérir un véhicule aux fins des activités de prévention du Service de sécurité incendie où le personnel est appelé à effectuer des visites aux commerces, institutions et résidences des Îles;

CONSIDÉRANT QUE des fournisseurs locaux ont été contactés par le Service de l'approvisionnement pour soumettre un prix à l'égard d'un type de véhicule recherché, disponible sur le territoire des Îles, en vue d'une éventuelle acquisition;

CONSIDÉRANT QUE parmi les trois offres reçues, c'est celle soumise par Lédé Sports inc. qui s'avère la plus avantageuse pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

d'octroyer un contrat d'achat à Lédé Sports inc. pour un véhicule de service HR-V de l'année 2024, au prix de 33 000,00 \$ plus les taxes applicables.

de mandater la directrice des services administratifs et de la trésorerie à signer tout document relatif à cet achat et en assurer la gestion.

Cette dépense sera financée à même le fonds de roulement de la Communauté maritime et remboursable sur une période de 6 ans.

### **SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**

**CM2403-0914**

### **Demandes d'aide financière – Fonds régions et ruralité (volet 2) – Politique de soutien aux projets structurants**

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'aide financière pour la période d'analyse hivernale de l'année 2024 de la Politique de soutien aux projets structurants du Fonds régions et ruralité (volet 2);

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a procédé à l'étude de ces



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mars 2024

demandes le 21 février 2024, que les projets répondent aux critères de sélection, lesquels font l'objet d'une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT la concordance de ces projets avec les objectifs du projet de territoire Horizon 2025;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Hugues Lafrance,  
il est résolu à l'unanimité

que l'aide financière provenant du Fond régions et ruralité (volet 2) soit consentie aux projets suivants, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées :

Organismes porteurs	Projets	Montant accordé / total projet	Conditions à respecter
GIMXPORT	Service d'accompagnement visant à favoriser la commercialisation de 10 produits innovants et écoresponsables sur le marché québécois	25 000 \$ / 425 000 \$	Engagement des partenaires financiers
Maison des jeunes de l'Île du Havre-Aubert	Réaménagement de la salle de socialisation et de loisirs	10 907 \$ / 13 634 \$	Engagement des partenaires financiers
<b>Total :</b>		<b>35 907 \$ / 438 634 \$</b>	

CM2403-0915

### Adoption des priorités régionales en occupation et vitalisation des territoires 2025-2029

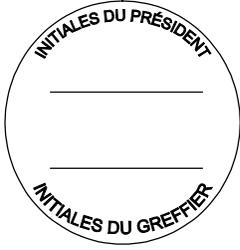
CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a lancé en août dernier, les travaux pour la révision de la Stratégie gouvernementale visant à assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT);

CONSIDÉRANT QU' à titre de gouvernement de proximité, la Communauté maritime doit jouer un rôle de premier ordre dans le cadre de cet exercice;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a désigné en novembre dernier des représentants de l'organisation sur le comité directeur régional en occupation et vitalité du territoire afin de suivre et d'alimenter les travaux entourant le renouvellement de la Stratégie gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE les priorités régionales ont été présentées à la conférence administrative régionale Îles-de-la-Madeleine et au comité directeur régional pour approbation;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mars 2024

sur une proposition de Hugues Lafrance,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine adopte les priorités régionales en occupation et vitalisation des territoires telles qu'elles sont libellées ci-dessous :

- Favoriser l'accès au logement, la mixité des types d'habitations, la densification de l'habitat et la mobilité durable.
- S'engager dans l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques et améliorer la résilience individuelle et collective.
- Assurer et renforcer les liens de communication et de transport fiables et abordables.
- Développer un milieu de vie dynamique, inclusif et accueillant, en assurant la vitalité de l'ensemble du territoire.
- Diversifier l'économie et soutenir l'optimisation des organisations.

### INFRASTRUCTURES ET BUREAU DE PROJETS

CM2403-0916

#### Adoption des rapports d'activités annuels 2022-2023 et 2023-2024 – Projet « Signature innovation » – Fonds régions et ruralité (volet 3)

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a signé, en juillet 2022, l'Entente sur le projet « Signature et innovation » avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relativement à l'écoquartier, la transition énergétique et écologique en milieu insulaire et (ou) éloigné;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime s'est engagée à déposer, chaque année, auprès du MAMH, un rapport d'activités faisant état de l'utilisation des sommes versées à ce projet dans le cadre du volet 3 du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les rapports pour les années 2022-2023 et 2023-2024 ont été soumis au conseil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,  
appuyée par Linda Lebel,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil adopte les rapports annuels 2022-2023 et 2023-2024, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars, relativement à l'utilisation des sommes du projet « Signature innovation » financé par le volet 3 du Fonds régions et ruralité;

qu'une copie de ces rapports soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à l'entente.



No. de résolution  
ou annotation  
**CM2403-0917**

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mars 2024

### **Octroi d'un contrat – L'entreprise Cisolift – Acquisition d'une nacelle remorquable**

CONSIDÉRANT QUE la nacelle n° 106 (modèle TZ34) utilisée lors des travaux d'entretien des bâtiments et infrastructures par les équipes municipales date de l'année 2005;

CONSIDÉRANT QUE le plan de renouvellement des équipements et véhicules municipaux 2021-2025 prévoit le remplacement de cette nacelle;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des infrastructures et du bureau de projets a demandé à trois fournisseurs québécois de soumettre un prix en vue d'une éventuelle acquisition;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faite au conseil par la Direction des infrastructures et du bureau de projets;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'entreprise Cisolift s'avère être pour la Municipalité la plus intéressante;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,  
appuyée par Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité

d'autoriser l'acquisition d'une nacelle neuve de marque Haulotte, modèle 4527A, auprès l'entreprise Cisolift au coût de 63 998,50 \$ plus les taxes applicables;

d'autoriser le directeur des infrastructures et du bureau de projets ou, en son absence, la directrice des travaux publics, à signer tout document relatif à cet achat et à en assurer le suivi;

Cette dépense sera financée à même le budget annuel de gestion des actifs immobiliers.

**CM2403-0918**

### **Octroi d'un contrat de service – Les Productions Parages inc. – Mandat de production audiovisuelle de sensibilisation aux changements climatiques**

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (CMIM) amorce la phase 2 de la convention intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, visant le développement de services aux citoyens et d'outils d'aide à la décision touchant l'érosion et la submersion côtières;

CONSIDÉRANT QUE la convention prévoit la création d'outils d'accompagnement, d'aide à la décision et de communication pour sensibiliser les citoyens aux



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mars 2024

problématiques d'érosion et de submersion côtières, aux procédures administratives et réglementaires, aux bonnes pratiques à adopter et aux scénarios climatiques;

CONSIDÉRANT QUE les actions s'inscrivant dans cette convention sont financées à 100 % par une subvention gouvernementale;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'informer et de sensibiliser la population par divers moyens, afin de susciter l'engagement de la population dans une adaptation nécessaire face aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime doit faire appel à un tiers pour l'aider dans la réalisation de capsules créatives, afin de rejoindre un maximum de citoyens possible;

CONSIDÉRANT QUE deux offres de service ont été reçues dans le cadre d'un appel de propositions;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service des Productions Parages inc. est celle qui répond le mieux aux besoins, et ce, à meilleur coût;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

d'octroyer un contrat ferme de 24 984 \$, toutes taxes incluses, à l'entreprise Les Productions Parages inc. pour la réalisation d'un mandat de production de capsules vidéo, conformément à la description faite dans l'offre de service;

d'autoriser le directeur des infrastructures et du bureau de projets ou, en son absence, la directrice générale adjointe, à agir à titre de signataire du contrat et à en assurer la gestion.

Cette dépense sera financée dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, par le biais de la convention financière signée entre le MAMH et la CMIM.

CM2403-0919

### **Retrait de la participation de fonctionnaires municipaux à des conseils d'administration de certains organismes**

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (CMIM) est très impliquée auprès des organismes du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime est très sollicitée par les organismes du territoire pour faire partie des conseils d'administration;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mars 2024

CONSIDÉRANT QUE la présence de représentants municipaux au sein de conseils d'administration d'organisations doit s'appuyer sur des critères objectifs;

CONSIDÉRANT QUE suivant ces critères, il y a lieu de revoir la présence de représentants votants de la Communauté maritime au sein de divers organismes du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Linda Lebel,  
appuyée par Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité

d'informer la direction du Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM), la direction d'Escale Île-de-la-Madeleine et la direction du Comité ZIP de la décision prise par le conseil de la Communauté maritime à l'effet de ne plus siéger au sein de leur conseil d'administration respectif;

de proposer à la direction du CERMIM que la Communauté maritime occupe à l'avenir un siège d'observateur non votant au conseil d'administration;

d'autoriser la directrice générale ou en son absence, la directrice générale adjointe, à signer tout document relatif au suivi de la présente résolution.

CM2403-0920

### **Octroi de contrat de gré à gré – Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) – Mise à jour de l'inventaire des GES et du bilan énergétique des Îles**

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine s'est engagée à participer au Plan climat du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure de bien cibler les prochaines actions de réduction des gaz à effet de serre (GES), il y a lieu de mettre à jour les plus récentes données concernant les GES de l'organisation municipale et de réaliser le bilan énergétique et de GES du territoire des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée le 23 février dernier par le CERMIM quant à la réalisation de ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme possède une grande expertise locale due à ses réalisations antérieures en cette matière;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la Direction des infrastructures et du bureau de projets;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mars 2024

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Hugues Lafrance,  
il est résolu à l'unanimité

d'octroyer un contrat de gré à gré au Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) pour la réalisation de la mise à jour de l'inventaire des GES et du bilan énergétique du territoire des Îles, au prix de 72 000 \$ plus les taxes applicables, le tout conditionnellement à l'obtention des subventions liées au Plan climat et au programme « Accélérer la transition climatique locale » (ATCL);

d'autoriser le directeur des infrastructures et du bureau de projets ou, en son absence, la directrice générale, à signer tout document relatif à ce contrat et à en assurer le suivi.

La dépense relative à ce contrat sera financée à même les sommes provenant du projet Plan climat, lequel est 100 % subventionné par le gouvernement du Québec.

### **RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

CM2403-0921

#### **Adoption du Règlement n° CM-2024-03 relatif aux modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations pour les services municipaux et des factures diverses**

ATTENDU QU' en 2002, le conseil a adopté le Règlement n° 2002-04 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations pour services municipaux;

ATTENDU QUE ce règlement prévoit des dispositions relatives au nombre maximum de versements autorisé et fixe également l'échéance de ces paiements;

ATTENDU QUE le conseil souhaite apporter des changements pour permettre d'étaler le paiement des taxes foncières sur six versements au lieu de quatre;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire de la Communauté maritime du 13 février 2024;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement a été mentionné;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mars 2024

que soit adopté le règlement portant le n° CM-2024-03 intitulé « Règlement relatif aux modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations pour les services municipaux et des factures diverses »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

CM2403-0922

**Adoption du Règlement d'emprunt n° CM-2024-04 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à l'acquisition de véhicules, machineries et équipements municipaux et un emprunt de 1 425 000 \$ remboursable en 12 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt**

ATTENDU QUE le conseil de la Communauté maritime a adopté en 2021, le plan de renouvellement des équipements et véhicules municipaux 2021-2025;

ATTENDU la recommandation de la Direction des travaux publics visant à procéder au remplacement de certains véhicules, machineries et équipements qui arrivent en fin de vie utile;

ATTENDU QU' il y a lieu pour le conseil de contracter un emprunt pour financer l'acquisition de ces véhicules et équipements;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 février 2024 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement a été mentionné;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,  
appuyée par Hugues Lafrance,  
il est résolu à l'unanimité

que soit adopté le règlement portant le n° CM-2024-04 intitulé « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations relativement à l'acquisition de véhicules, machineries et équipements municipaux et un emprunt de 1 425 000 \$ remboursable en 12 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 mars 2024

### **AFFAIRES DIVERSES**

Le point suivant est porté à l'attention des membres du conseil :

#### **Séance extraordinaire**

Le maire informe de la tenue d'une séance extraordinaire à la fin mars relativement au dépôt d'un avis de motion et d'un projet de résolution sur la redevance touristique.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- Précision sur le déroulement de la séance extraordinaire;
- Frais de remplacement des véhicules à la suite de l'incendie survenu en août 2023 dans la cour du garage municipal;
- Règlement d'emprunt de 1 425 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machineries et équipements municipaux et plan de remplacement de véhicules.

**CM2403-0923**

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 19 h 37.

---

Antonin Valiquette, maire

---

Alexandra Vigneau, greffière